

Circuit de dispensation gracieuse des masques et EPI

Professionnels de santé libéraux

**Patient COVID suspect
symptomatique ou confirmé**

Clusters & personnes défavorisées

Kits EPI
(jusqu'au 31/03/2022)

Masques chirurgicaux

Masques
grand public

Pour le suivi des patients COVID+.
Information de la cellule de coordination par mail à covidpf-coordination@sante.gov.pf
ou si ce n'est pas possible par SMS au 87 29 96 77
(en précisant le nombre de kits nécessaires)

Sur prescription médicale
ou dans une pharmacie d'officine après
lecture d'un test antigénique par
auto-prélèvement sous supervision positif

Sur avis du Bureau de Veille Sanitaire (BVS) de la
Direction de la Santé medecins.bvs@sante.gov.pf
40 46 49 49
ou de l'ARASS covidpfmasques@sante.gov.pf

Par les pharmacies désignées de la commune dans
laquelle exerce le professionnel de santé concerné
ou à défaut par les structures de santé DS
(délivrance possible des EPI sans attendre la validation par
covidpf-coordination)

Par les pharmacies d'officine de PF
ou à défaut par les structures de santé DS

Par la Commune/Mairie

Nombre de kits EPI délivré fonction du (des)
patient(s) pris en charge à domicile pour une durée
déterminée

1 Sachet de 50 masques chirurgicaux par
patient

Selon les instructions BVS